

L'affaire Desjardins-Mercier

Guy Bélanger

Numéro 30, été 1992

Un parlement se raconte : bicentenaire des institutions parlementaires

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/8056ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bélanger, G. (1992). L'affaire Desjardins-Mercier. *Cap-aux-Diamants*, (30), 26–29.

L'AFFAIRE DESJARDINS-MERCIER

Avant de lancer le mouvement des caisses populaires, Alphonse Desjardins fait carrière dans le journalisme, ce qui le mène, en 1879, à l'édition des débats parlementaires du Québec. Il s'acquitte de cette tâche pendant onze ans. Mais en 1889, le gouvernement libéral d'Honoré Mercier coupe les subsides versés à l'éditeur. Du jour au lendemain, Desjardins se retrouve sans emploi.

Alphonse Desjardins
(1854-1920), éditeur des
débats parlementaires
du Québec de 1879 à
1890.
(Archives de la Société
historique Alphonse-
Desjardins).

par Guy Bélanger*

POURQUOI LE GOUVERNEMENT A-T-IL PRIS CETTE DÉCISION? Selon l'explication traditionnelle, le premier ministre Mercier aurait cessé de subventionner Desjardins parce que ce dernier refusait

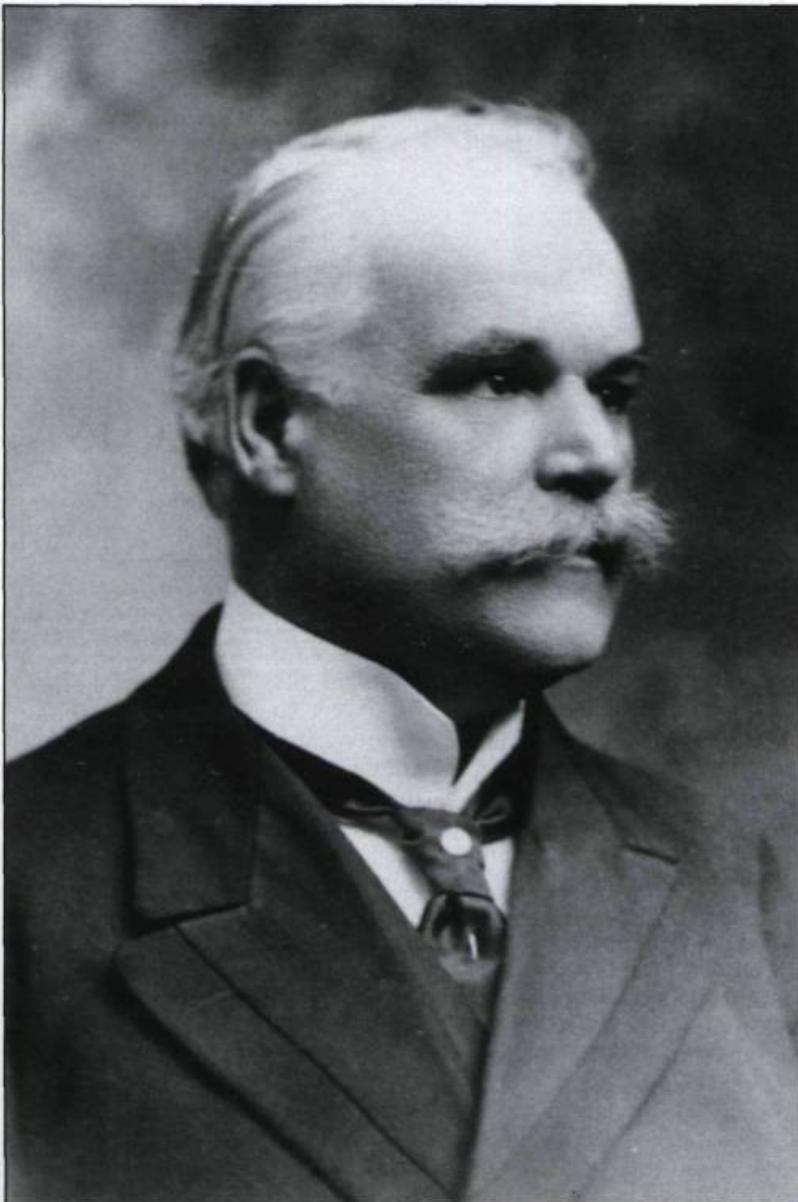
de modifier le sens d'un texte des débats. Faute de preuve documentaire, cette explication demeure une simple supposition. Il convient donc de jeter une lumière nouvelle sur la question au moyen de nouveaux documents inédits ou méconnus.

Du journalisme à l'édition

Après une brève expérience au sein de la Milice canadienne, Alphonse Desjardins songe à entreprendre une carrière de journaliste dans la presse d'obédience conservatrice. En 1872, il se joint à *L'Écho de Lévis* et y apprend les rudiments du journalisme sous la direction d'Isidore-Noël Belleau. À la suite de la fermeture du journal, en 1876, il passe au *Canadien*, un quotidien de Québec dirigé par Israël Tarte. Il y est reçu à bras ouverts par son frère Louis-Georges, copropriétaire du journal depuis peu.

À l'époque, il n'existe encore aucun compte rendu des débats de l'Assemblée législative de Québec. Certes, «des députés en avaient plaidé la nécessité à quelques reprises depuis la Confédération», écrit l'historien Gaston Deschênes, et «des éditeurs privés avaient tenté l'expérience, en 1871, avec *L'Écho de la session*», mais en vain. Il y avait donc matière à innover. Comme Alphonse Desjardins connaît bien la sténographie, la direction du *Canadien* lui confie la couverture des débats parlementaires. En 1877 et 1878, le journaliste-sténographe prépare donc un compte rendu des débats à partir du montage de ses propres articles. Ce travail de pionnier ne tarde pas à porter ses fruits. Dès 1879, Desjardins abandonne le journalisme pour devenir éditeur des débats parlementaires de l'Assemblée législative de Québec.

Ce titre ne doit pas faire illusion. Il s'agit, en fait, de publier chaque année un compte rendu officieux et qui n'a pas un caractère exhaustif. À l'Assemblée législative, Alphonse Desjardins prend une sténo intégrale de tous les discours prononcés par les parlementaires. Pour des rai-



sons d'économie, il ne peut faire paraître *in extenso* l'ensemble des débats. À partir de ses notes sténographiées, Desjardins rédige donc un résumé ou une analyse des débats, qu'il soumet ensuite à l'approbation des députés concernés. Et ces derniers n'hésitent pas, semble-t-il, à faire les «modifications nécessaires». Desjardins se réserve le droit de ne publier intégralement que les discours les plus importants. Voilà une méthode de publication singulièrement risquée; toute la responsabilité y pèse sur les épaules de l'éditeur. Quoi qu'il en soit, ce dernier lui attribue le mérite de garantir le caractère d'impartialité et de véridicité des *Débats*. Selon Desjardins, c'est une source sûre qu'il présente au public à l'automne 1879:

«En préparant cette publication je me suis fait un rigoureux devoir d'y apporter la plus stricte impartialité. J'espère [...] avoir donné aux *Débats* le caractère d'impartialité et d'authenticité indispensable pour en faire un recueil utile pour l'étude de l'histoire parlementaire de la province. Les redites, les discussions oiseuses et sans intérêt pour l'intelligence de la lutte des partis sur les questions politiques qui agitent notre province ont été mises de côté, comme étant plutôt de nature à nuire qu'à aider au chercheur de renseignements sur le véritable caractère des débats».

Pendant onze ans, Alphonse Desjardins parvient à publier les débats parlementaires. La collection complète comprend 21 volumes comptant de 500 à 2 925 pages par année. À titre d'aide à l'édition, le gouvernement accorde à Desjardins des subsides annuels variant entre 2 500 \$ et 6 000 \$. La majeure partie des exemplaires des *Débats* sont vendus aux diverses législatures et bibliothèques publiques.

Changement de régime

D'entrée de jeu, les *Débats* Desjardins répondent à un besoin réel. Durant sept ans, rien ne perturbe, du moins à première vue, le travail paisible de l'éditeur des débats parlementaires. La situation change à partir de janvier 1887, alors que les libéraux d'Honoré Mercier prennent le pouvoir. Dès le mois suivant, ils songent à enlever l'édition des débats à Alphonse Desjardins pour la confier à quelqu'un d'autre. Desjardins parviendra à surmonter ces difficultés avec l'aide de son ami Jules-Paul Tardivel, directeur du journal *La Vérité*. Plongé dans l'insécurité financière, il devra pourtant se résoudre à hypothéquer sa maison. Les libéraux contesteront à quelques reprises l'objectivité des *Débats* en raison du passé conservateur de leur auteur. C'est dans un climat d'incertitude que Desjardins célèbre, en 1888, le dixième anniversaire de

son entreprise: «Les *Débats* ont lutté contre les chances adverses avec courage et persévérance. Les débats ont été orageux et remplis d'écueils. Le sympathique encouragement des hommes publics de toutes les nuances politiques, de même que l'appui toujours si généreux que mes confrères de la presse n'ont pas cessé de m'accorder, voilà le secret de ces dix années de laborieuse existence».

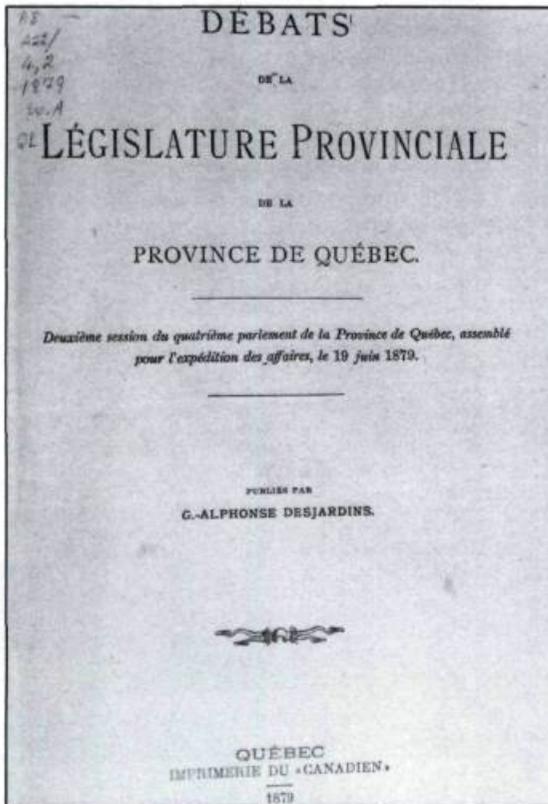
Le 14 décembre 1889, Alphonse Desjardins reçoit une lettre du sous-secrétaire de la province, Philippe-Jacques Jolicœur, qui lui apprend l'acroniquement que le gouvernement Mercier cesse de subventionner la publication des *Débats*. Le même jour, le journal *La Justice* de Québec consacre un entrefilet à cette nouvelle, attribuant la décision gouvernementale au souci d'économiser 4 000 \$ au Trésor provincial.

Honoré Mercier (1840-1894), premier ministre et procureur général de la province de Québec de 1887 à 1891. (Photographie de William Notman vers 1888). (Coll. initiale. Archives nationales du Québec à Québec).



Mercier coupe les vivres

Le 17 décembre 1889, Alphonse Desjardins annonce, plein d'amertume, la mauvaise nouvelle à Tardivel: «Voilà donc onze années de labeurs bien récompensés n'est-ce pas? Peut-on imaginer une mesure aussi ridicule[...] Pourquoi m'a-t-on toujours donné l'assurance, à l'exception des difficultés de 1887, que tu connais, que je



Pendant onze ans, Alphonse Desjardins parvient à publier les débats parlementaires. La collection complète comprend 21 volumes comptant de 500 à 2 925 pages par année. (Archives de la Société historique Alphonse-Desjardins).

pouvais compter là-dessus comme une carrière! Je ne puis me rendre compte du motif réel de ce nouvel acte à mon égard... Que faire maintenant? J'ai une famille et ce n'est pas à mon âge que l'on recommence une carrière à neuf.[...] Tu dois concevoir dans quelle disposition d'esprit je me trouve à présent. Ainsi il m'est impossible de te décrire le découragement qui s'est emparé de moi. Compter maintenant sur la parole des hommes de parti!... Bien triste destinée que d'être ainsi placé entre les vengeances des uns et l'indifférence des autres».

Mais Desjardins n'est pas homme à se résigner; il sollicite l'appui de la presse et de Tardivel dans l'espoir de «faire rebrousser chemin à ce courant adverse».

Entretemps, les journaux conservateurs dénoncent cette mesure gouvernementale. Dès le 16 décembre, *Le Canadien* rejette les raisons d'économie invoquées par le gouvernement Mercier pour abolir les *Débats* Desjardins; il ne s'agit que

d'un prétexte pour confier cette entreprise à un ami du régime. Le ton monte d'un cran lorsque *La Justice*, du 19 décembre, affirme sans ambages que le travail de Desjardins «ne vaut pas l'argent qu'il coûte».

Piqué au vif, Alphonse Desjardins écrit le jour même sa version des faits à son ami Tardivel. Selon Desjardins, il semble bien que le gouvernement Mercier aurait invoqué des raisons d'économie pour camoufler des motifs politiques: «On y songe pour frapper quelqu'un qui a le malheur de n'avoir aucune influence à faire valoir auprès des puissants du jour et qui, peut-être aussi, a le malheur d'avoir un frère [Louis-Georges] dans la politique. On ne peut l'atteindre celui-là, au moins on frappe sur celui que l'on a sous la main». D'ailleurs, les deux amis conviennent que l'éditeur des débats serait peut-être la victime d'un chantage comme en 1887, mais ils ne précisent pas davantage leurs soupçons. À la demande de Desjardins qui veut répondre aux allégations de *La Justice*, Tardivel publie, le 28 décembre, une mise au point dans les pages de *La Vérité*. Mais le gouvernement Mercier maintient sa décision.

Corrections ou parti pris?

Plusieurs historiens ont tenté d'expliquer la décision gouvernementale. S'il faut en croire Robert Rumilly, Alphonse Desjardins aurait rejeté une demande d'Honoré Mercier qui désirait apporter des corrections de fond au texte des débats. Mercier aurait interprété ce refus de l'éditeur comme un «parti pris politique», car son frère Louis-Georges siégeait à l'Assemblée législative de Québec à titre de député conservateur de Montmorency depuis 1881. Par représailles, Mercier aurait provoqué l'interruption de la publication des débats.

Pour sa part, Yves Roby reconnaît que «l'explication est séduisante, mais malheureusement ne repose sur aucun document». Jugeant peu crédible l'ultimatum supposé de Mercier, Roby ne retient que le mobile politique. Il fait remarquer que Desjardins ne fait pas la moindre allusion à un tel ultimatum dans son journal *L'Union canadienne*, publié au cours de l'été 1891. En fait, la décision du gouvernement s'expliquerait plutôt par son esprit partisan. Toutefois, l'explication de Roby est à peine plus convaincante, puisqu'elle ne repose que sur des preuves circonstancielles.

Une explication méconnue

On doit à George Boyle, auteur d'un ouvrage intitulé *The Poor Man's Prayer* (1951), une troisième explication – jusqu'à un certain point méconnue – de l'affaire Desjardins-Mercier. Selon

Boyle, il y aurait un lien entre cette affaire et la tenue de la première conférence interprovinciale à Québec, du 20 au 28 octobre 1887. Quelques mois avant cette conférence, le premier ministre Honoré Mercier avait commis l'imprudence de déclarer en Chambre que l'organisation de l'événement ne coûterait pas un sou à la province. Or, la facture devait finalement s'élever à plus de 10 000 \$.

L'opposition conservatrice ne tarda pas à monter cette déclaration imprudente en épingle. Le débat en Chambre atteint son point culminant en février 1889. Au lendemain d'échanges particulièrement houleux, Alphonse Desjardins aurait reçu la visite d'un émissaire du gouvernement – peut-être désigné par Mercier lui-même – qui l'enjoignit de modifier un passage de ses notes sténographiées avant la publication des débats. On connaît la suite. Boyle laisse entendre que Desjardins aurait été coincé entre les prérogatives du premier ministre d'une part et l'obstruction systématique pratiquée par l'opposition conservatrice d'autre part. Forcé de préserver le caractère d'impartialité et de véridicité des *Débats*, Desjardins serait resté vague et prudent sur les circonstances entourant la fin de leur publication.

Il est vrai que George Boyle se contente d'une approche biographique superficielle et souvent romancée d'Alphonse Desjardins. Néanmoins, son explication de l'affaire Desjardins-Mercier se conforme, sauf pour quelques détails mineurs, à la véracité historique. Cette version a le mérite d'expliquer pourquoi Desjardins se montre aussi imprécis quant aux circonstances entourant l'interruption de la publication des débats. Dès lors que chaque parlementaire exerçait un certain droit de regard sur sa méthode de publication, Desjardins était vraisemblablement tenu dans la confiance, même si son interlocuteur affichait ouvertement une partialité politique. Il n'aurait pu déroger à cette règle de confidentialité sans discréditer du même coup toute son œuvre d'éditeur des débats.

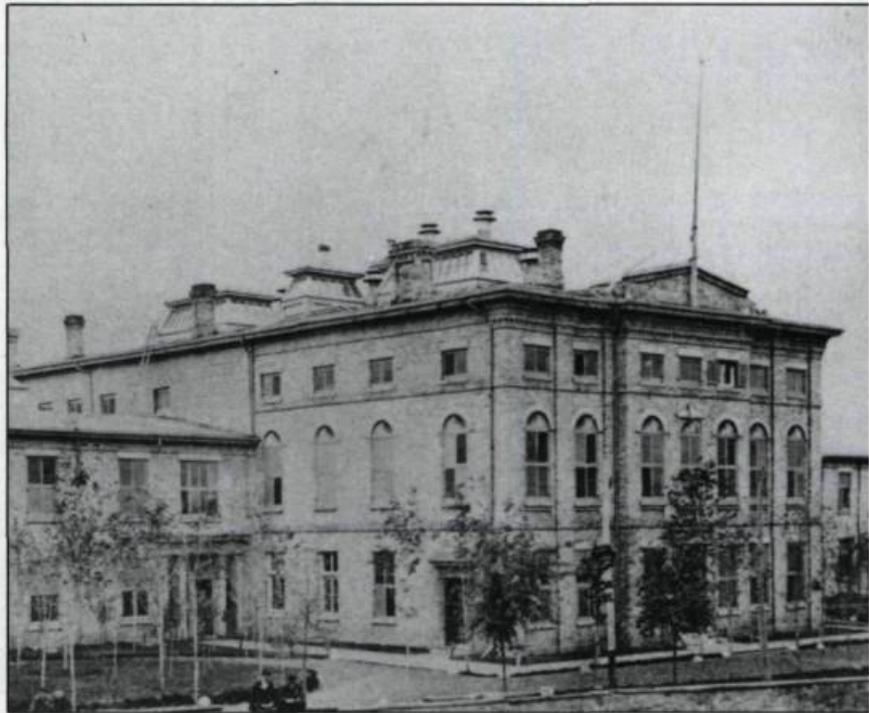
Desjardins cède sa plume

Toujours est-il que les libéraux remplacent Alphonse Desjardins dans des conditions encore obscures. Le 9 janvier 1890, *La Justice* annonce que «le siège de rapporteur officiel [éditeur] des débats a été enlevé de l'Assemblée législative, ce qui serait de nature à faire croire que cet emploi sera aboli».

Néanmoins, le premier ministre Honoré Mercier piaffe d'impatience, deux semaines plus tard, devant le retard de Desjardins dans la parution des débats. Il semble que ce délai reporte à plus tard la nomination de son successeur. Finalement,

Desjardins cède sa plume au libéral Narcisse Malenfant qui assure la publication des débats de 1890. L'année suivante, les conservateurs reviennent au pouvoir et remplacent Malenfant par Louis-Georges Desjardins, frère d'Alphonse, qui réussit à continuer cette publication en 1892 et 1893.

Forcé de réorienter sa carrière, Alphonse Desjardins décide de revenir à la profession de journaliste. En juillet 1891, il lance à Lévis un nouveau



quotidien conservateur, *L'Union canadienne*, qui cesse de paraître à peine trois mois après sa fondation. En avril 1892, il obtient un poste de sténographe à la Chambre des communes à Ottawa. Loin de faire l'unanimité, sa nomination soulève des débats partiels. Mais le nouveau sténographe saura pratiquer son métier discrètement, de façon à éviter les écueils de la politique partisane.

Alphonse Desjardins œuvra à la transcription des débats parlementaires dans cet édifice de 1879 à 1883. (Archives nationales du Canada. C. 19 488).

Alphonse Desjardins fait carrière à Ottawa jusqu'à sa retraite en 1917. Entretemps, il relève un nouveau défi, en 1900, alors qu'il fonde sa première caisse populaire à Lévis. Il consacra les actions les plus décisives du reste de sa vie à la propagation et au développement de ce mouvement naissant. ♦

*Historien, Société historique Alphonse-Desjardins